

Le tableau suivant indique ce qu'il a été possible d'obtenir relativement aux principaux établissements publics de charité en Canada.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE CHARITÉ EN CANADA.

ÉTABLISSEMENTS PAR PROVINCE.		Nombre des ins- titutions.	Hommes.	Femmes.	Nombre d'inter- nés.	Nombre des dé- cés.	Proportion des décés au nombre total d. patients.
Ontario—							
	Hôpitaux généraux.	39	8,926	8,591	17,517	1,042	5·95
	Asile des sourd-muets, Belle- ville.	1	173	137	310	2	0·64
1896	Institut des aveugles, Brantfo'd	1	72	69	141	1	0·71
	Refuges.	32	1,496	2,859	4,355	214	6·06
	Hospices de maternité.	2	..	191	191	2	1·05
	Orphelinats.	30	2,038	1,957	3,995	183	4·66
Québec—							
	Asile des sourds-muets.	3	†	†	423
1895	Institut des aveugles, Montréal	1	†	†	71
	Ecoles indust. et de réforme. . .	9	394	232	626	6	0·96
Nouvelle-Ecosse—							
	Hôpital général.	1	783	397	61,308	65	4·97
1896	Asile des sourds-muets.	1	54	36	90	2	2·22
	Institut des aveugles.	1	52	22	74
	Refuges des pauvres.	21	495	441	\$†1,010	71	7·03
Nouveau-Brunswick—							
	Hôpital général, Saint-Jean. . .	1	467	249	716	46	6·42
1894	Asile des sourds-muets.	1	18	14	32
Manitoba—							
	Hôpitaux généraux.	4	2,120	1,639	3,759	188	5·00
	Hospice des incurables.	1	33	26	59	2	3·40
1896	Asile des sourds-muets.	1	25	26	51	1	1·96
	Refuge d-s enfants.	1	94	2	2·13
	Refuge des femmes.	2	74	3	4·05
	Orphelinat de Saint-Boniface. . .	1	89	8	8·99
Colombie Anglaise—							
	Hôpitaux généraux.	*13	765	216	a1,067	83	7·71
1893	Orphelinats.	1	22	24	46
	Refuges.	4	16	15	67	5	7·46
	Ecoles de réforme de la jeunesse	1	8	..	8
Les Territoires (1893)—							
	Hôpitaux.	5	401	90	491	9	1·83

* Six de celles-ci n'ont pas fait de rapports. † Sexe non indiqué. ‡ De ce nombre 492 étaient aliénés. § Y compris 74 dont le sexe n'est pas indiqué. ¶ Y compris 36 dont le sexe n'est pas indiqué. a Y compris 86 dont le sexe n'est pas indiqué. b Y compris 128 dont le sexe n'est pas indiqué.

Le tableau suivant donne les recettes et les dépenses des divers établissements, distinction faite entre l'assistance reçue du gouvernement et les autres recettes. Les recettes provenant d'autres sources sont généralement le produit des contributions des patients, de contributions volontaires et de dotations, et dans certains cas de subventions des municipalités. Le montant provenant des patients est généralement presque dans tous les cas, très faible :—